

Sites

Palais Royal, le 19
3, Rue de Valois. Paris (1^{er}). Tél.: Gutenberg 05-45

A R R Ê T É

Le Secrétaire d'État aux Beaux-Arts

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites perspectives et paysages du Tarn dans sa séance en date du 24 février 1945;

ARRETE :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresque du Tarn l'ensemble formé à Puycalvel par le manoir et l'église de St-Salvy.

Parcelles cadastrales visées

Section B₁ - parcelles 426 à 428. 429. 430. 466. 467. 469.
470.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Puycalvel et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Article 3. - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'ensemble inscrit.

PARIS, le 20 Novembre 1951

Par délégation
Le Directeur de l'Architecture

R. PERCHET

Annexe à l'arrêté en date du 20 NOVEMBRE 1951
portant inscription sur l'inventaire des sites du Tarn
de l'ensemble formé à Puycalvel par le manoir et
l'église de St-Salvy

Propriétaires

Section B¹

Commune de Puycalvel 426. 427. 428. 466. 467. 469. 470.

Mme Vve CARAYON Maria née Lagarde et héritière Carayon
Hubert au Castelas 430.

Mme MAISONNEUVE Blanche Vve Léonce Corcoral à
Puycalvel au Castelas 429.

TARN

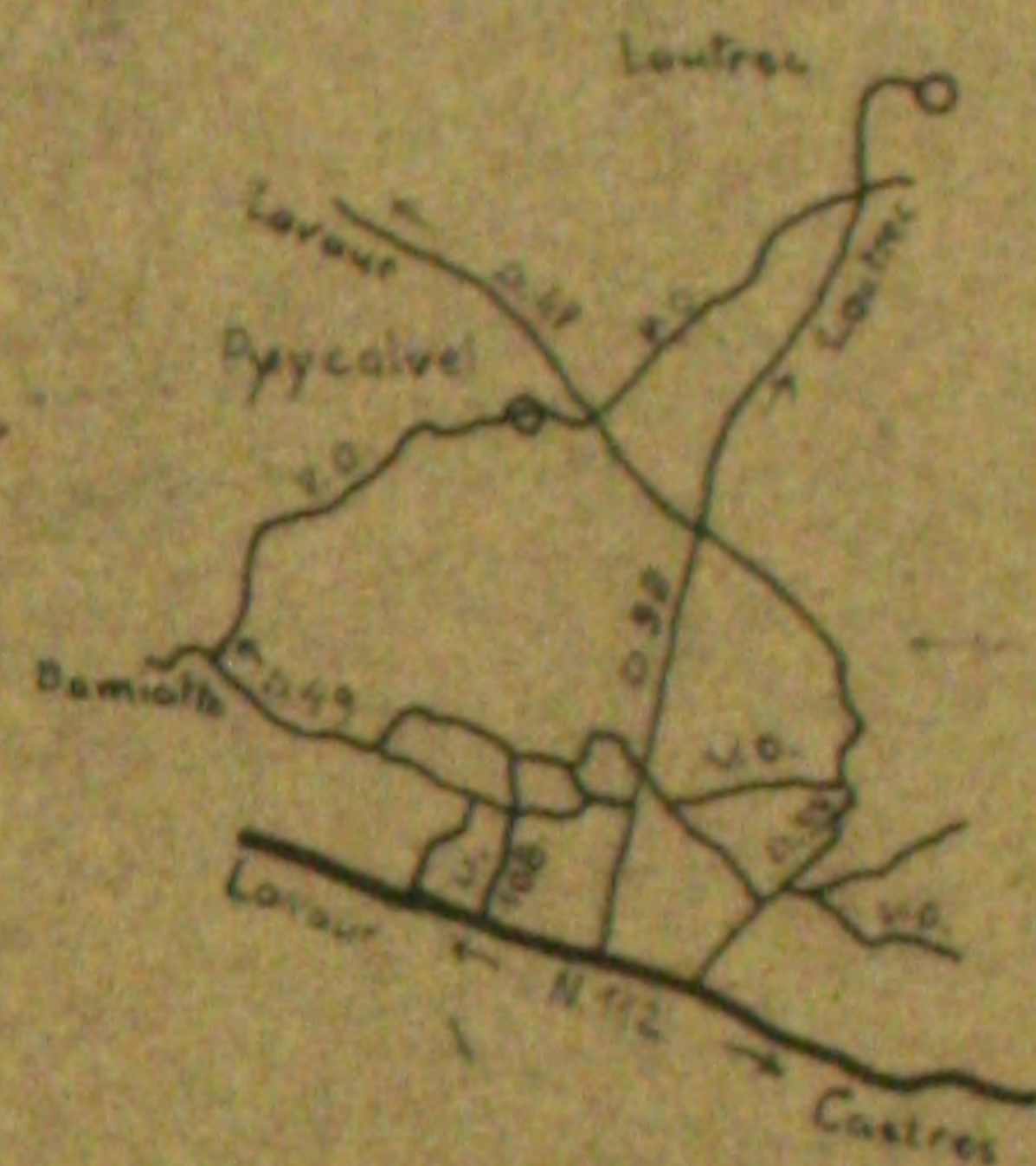
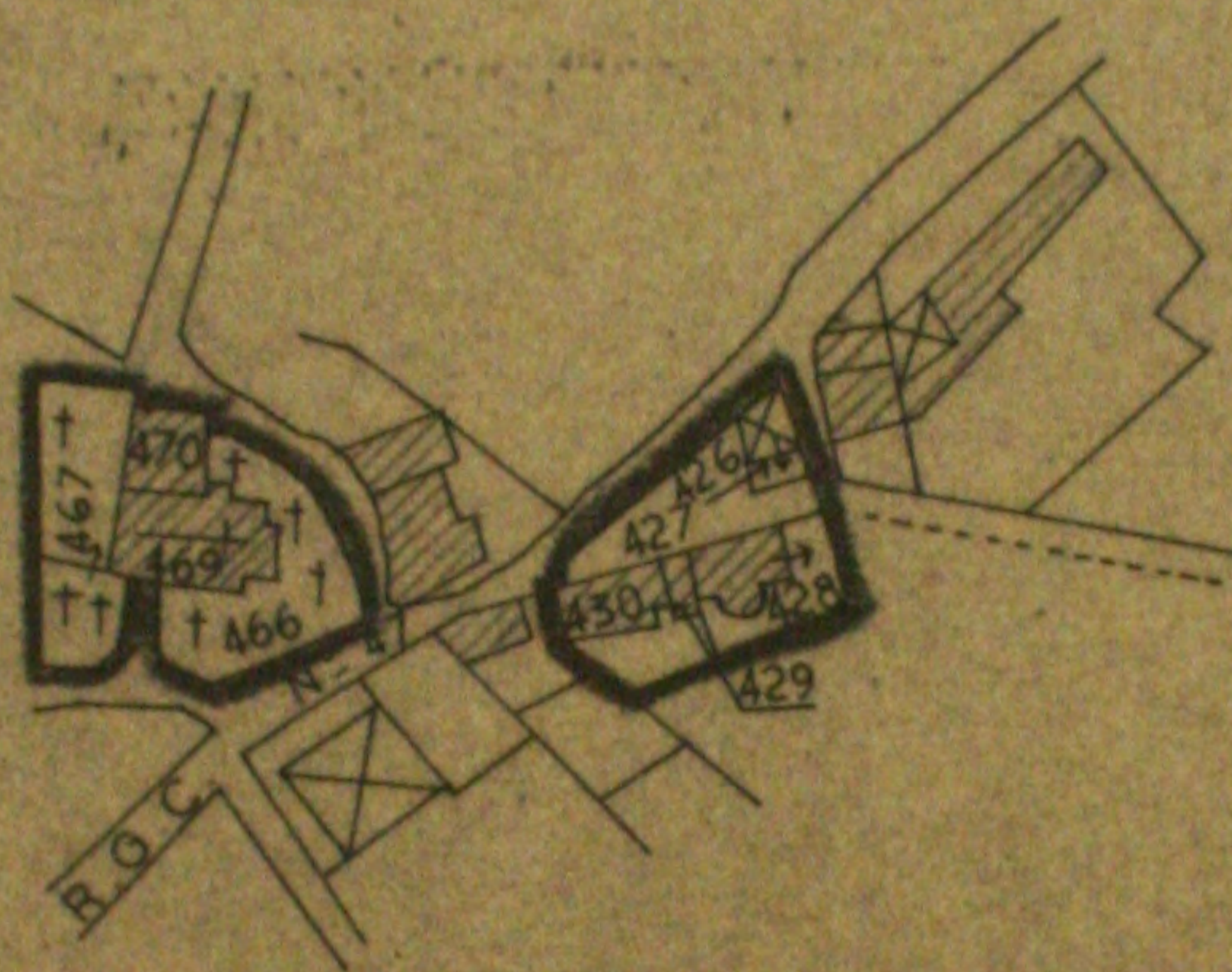
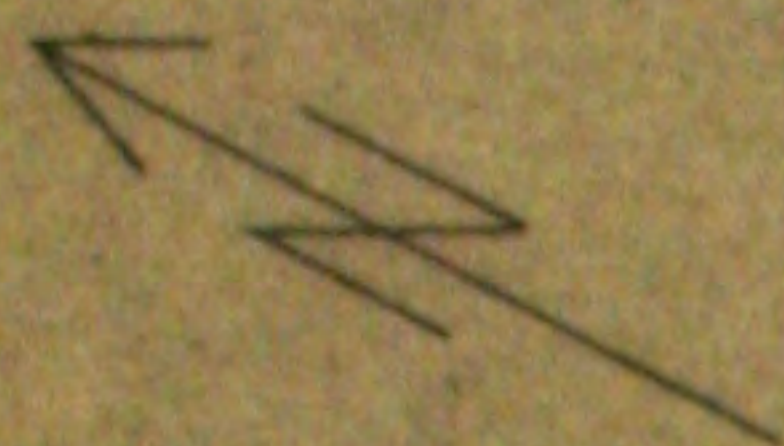
PUYCALVEL

CANTON : LAUTREC

ARRONDI : CASTRES

MANOIR ET EGLISE DE S^t SALVY

Michelin au 200.000° N° 82, pli 46,



 partie inscrite

échelle 1/2500
extrait du plan cadastral
section B.1.

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Tarn l'ensemble formé à PUYCALVEL par le manoir et l'église de St-SALVY .

(Arrêté du 20 NOVEMBRE 1951)

Parcelles cadastrales visées : Section B I : N°s 426 à 428.429.430.466
467.469.470.